

Infos

Syndicat National de l'Enseignement Chrétien



60 ans du Snec-CFTC : bilan et perspectives

TABLE RONDE

11 LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
SOUS CONTRAT DANS
LA RÉPUBLIQUE

21 LES DÉFIS À VENIR :
PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

DOSSIER

15 HISTOIRE DU SNEC-CFTC,
60 ANS D' ACTIONS,
D' ENGAGEMENT
ET DE CONQUÊTES





Toute l'équipe du S nec-CFTC vous présente ses meilleurs voeux pour 2025.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe d'un dialogue constructif, guidé par les valeurs de justice sociale et de solidarité, au service des acteurs des établissements sous contrat.

MEILLEURS VŒUX

SNEC INFORMATIONS

Bulletin semi-trimestriel

Administration : S nec-CFTC

Tour ESSOR

14, rue Scandicci 93500 Pantin

Tél. : 01 84 74 14 00

Directrice de la publication : Véronique Cotrelle

Rédactrice en chef : Krystin Ó Luasa

CPPAP 0614 S 06 945 - N° ISSN 0337 7342

Réalisation graphique : Maud Bourgeois

Textes et photos : droits réservés

Photos : S nec-CFTC

Impression : CIA Graphic

Rcs de Nevers 404 816 712

www.ciagraphic.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Dépôt légal : à parution.



Sommaire

ACCUEIL

04 PAU, CAPITALE DU SNEC-CFTC PENDANT 3 JOURS

08 TÉMOIGNAGE DE RUDOLF CASSARO

TABLE RONDE

12 LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT DANS LA RÉPUBLIQUE

RÉTROSPECTIVE

15 HISTOIRE DU SNEC : 60 ANS D'ACTIONS, D'ENGAGEMENT ET DE CONQUÊTES

PRÉPARER L'AVENIR

22 LES DÉFIS À VENIR : PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

FESTIVITÉS

25 TEMPS FORTS : COCKTAIL ET SOIRÉE FESTIVE

29 DÉPARTS EN RETRAITE : HOMMAGE À ANNIE, FRANCIS ET ISABELLE

ENSEMBLE VOYONS LOIN

www.ensemble-voyons-loin.fr

CONTACT

contact@snec-cftc.fr



Cap sur 2025

Pour débiter cette nouvelle année, le Snec-CFTC a choisi de consacrer son premier numéro 2025 aux 60 ans du Snec-CFTC, célébrés le 21 octobre 2024 à Pau. **Cet anniversaire a été l'occasion de faire un bilan d'étape de notre action syndicale, mais également de regarder vers l'avenir.**

Ce numéro retrace les moments forts de cette journée, qui resteront dans les mémoires et que nous souhaitons partager. Nous remercions toute l'équipe du Snec-CFTC des Pyrénées-Atlantiques, avec une mention particulière pour Rudolf Cassaro, secrétaire académique, et Estelle Sicard, présidente académique, pour leur accueil chaleureux et une organisation millimétrée.

Alors que nous tournons la page de 2024, pour écrire celle de 2025, je tiens, au nom de toute l'équipe du Snec-CFTC, à vous adresser mes meilleurs vœux. Que cette nouvelle année soit une année sereine, une année de la réussite, remplie d'espoir pour vous et vos proches.

Un vœu pour 2025 : le dialogue, toujours le dialogue. Pour cette nouvelle année, le Snec-CFTC formule un souhait, celui de la reprise du dialogue social au sein de la branche EPNL. Le Snec-CFTC n'oublie pas les 100 000

salariés privés d'avancées, notamment la mise en place de l'expérimentation du plan prévention.

Plus que jamais, nous réaffirmons notre engagement : accompagner, défendre et informer nos collègues enseignants et salariés des établissements. Nos valeurs sociales chrétiennes continuent de guider nos actions. Rassembler, mobiliser et toujours défendre les intérêts collectifs sont au cœur de notre engagement.

" L'année 2025 s'annonce riche en défis, dans un contexte politique instable. Mais ensemble, nous saurons les relever, toujours guidés par les valeurs de justice sociale et de solidarité. "

L'année 2025 s'annonce riche en défis, dans un contexte politique instable. Mais ensemble, nous saurons les relever, toujours guidés par les valeurs de justice sociale et de solidarité.

Un anniversaire peut en cacher un autre : 2025 marquera les 20 ans de deux lois, la loi Censi et la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ensemble, écrivons les prochaines pages de l'histoire du Snec-CFTC.

Ensemble, toujours plus forts.

Ensemble voyons loin

Estelle

Pau capitale du Snec pendant 3 jours

Du 21 au 23 octobre 2024, le Snec-CFTC s'est installé à Pau, capitale du Béarn, pour fêter ses 60 ans et tenir son traditionnel Conseil national d'automne.

La ville de Pau a accueilli un événement mémorable et exceptionnel rassemblant les anciens présidents et secrétaires généraux du Snec-CFTC, les conseillers nationaux élus au congrès de Carcassonne (l'anniversaire étant suivi d'un CN de deux jours), les membres des services, des représentants des sec-

tions départementales (deux par section) venus des quatre coins de l'Hexagone et d'Outre-mer, ainsi que des invités et partenaires de l'enseignement privé sous contrat, à l'occasion des 60 ans du Snec-CFTC.

Un événement à la croisée des chemins entre hommage au passé et perspectives pour l'avenir.

Un accueil chaleureux et musical

Les festivités ont commencé dès la veille. Près de 99 % des participants avaient rejoint la capitale béarnaise, signe que personne ne voulait manquer cet événement.

À la gare de Pau, un comité d'accueil les attendait, avec le drapeau béarnais déployé. Les convives ont pu profiter d'un morceau traditionnel interprété au violon par Jean-Marc, attirant l'attention des passants et donnant ainsi le ton d'une rencontre conviviale.





Témoignage

Un accueil magnifique, original, digne des plus belles fêtes. Une rencontre chargée d'émotions, de très fortes émotions parfois mais aussi de satisfactions et de joies. Un débat riche en qualité sans concession et plein d'espoir. Des souvenirs, des échanges, une pensée pour celles et ceux qui ne pouvaient être là ou qui nous ont quittés.

Et toujours la même problématique : comment être au plus près de nos collègues, comment leur rendre service pour les faire adhérer, les fidéliser et les faire voter S nec-CFTC, un défi qui sera relevé je n'en doute pas.

Un grand merci aux organisateurs, aux responsables, à toutes et tous pour leur bonne humeur.

**Claude Raoul,
Secrétaire général S nec-CFTC de 2002 à 2011**



Le palais Beaumont, écrin des festivités

Le lendemain matin, dès 9h00 le Palais Beaumont, lieu majestueux, a ouvert ses portes aux invités pour célébrer cet anniversaire. À leur arrivée, chaque participant s'est vu remettre un sac de bienvenue contenant entre autres un béret bleu brodé du sigle S nec-CFTC. Un petit clin d'œil local ! Les 180 participants ont pris place dans l'amphithéâtre au son d'une musique entraînante marquant le coup d'envoi de ce 60^{ème} anniversaire. Les invités, enthousiastes, ont accompagné cette musique par des applaudissements, créant immédiatement un sentiment d'appartenance collective.

Une belle entrée en matière pour nos hôtes. C'est parti !

Rudolf Cassaro secrétaire académique et Estelle Sicard, présidente académique de Bordeaux, tous deux arborant fièrement le béret traditionnel, ont lancé officiellement l'ouverture de ce 60^{ème} anniversaire. Un accueil à deux voix et deux langues (français et béarnais !) de la section organisatrice, orchestré avec brio, par nos responsables. Un pari audacieux et réussi qui a magnifié le lien entre la richesse locale et la portée nationale de cet anniversaire.

Cette journée était officiellement lancée.

Les discours d'ouverture

Celui de Véronique Cotrelle, présidente nationale, a retracé les grands moments et les grands défis du Sniec-CFTC depuis sa création ainsi que les perspectives pour l'avenir.

Fondé le 29 décembre 1964, dans un contexte marqué par la scission entre la CFTC et la CFDT, le Sniec-CFTC a vu le jour grâce à la vision et à l'engagement de Louis Tourancheau, instituteur et directeur d'école à Rouen, (président fondateur) André Ghuysen, instituteur à Paris et Anne Frappier (présidents d'honneur) et quelques militants (Ghislain Deuguine, Maurice Bodard, Roger Levasseur, Jean Bréhu), restés fidèles à la « CFTC maintenue »

Ces "pionniers" ont relevé le défi de créer un syndicat à partir de rien, sans locaux, sans matériel, sans argent, sans décharges... mais avec beaucoup d'énergie, de dévouement et de déplacements pour en faire le premier syndicat de l'enseignement privé en 1976.

Le nom même du syndicat, Syndicat national de l'Enseignement chrétien, reflète un attachement clair à l'éducation inspirée par la doctrine sociale de l'Église, marquant ainsi sa différence avec la FEP-CFDT (issue du Sgen).

Si le Sniec-CFTC a su s'imposer en 1976, c'est grâce à une méthode alliant innovation, pragmatisme et actions. Le Sniec-CFTC est un défenseur de la liberté scolaire et de la justice sociale ; il a été à l'origine de nombreuses avancées pour les personnels de l'enseignement privé, enseignants et salariés.

Les années 1981-1984 furent un tournant, avec des mobilisations historiques pour défendre l'exis-



tence des établissements privés face aux projets de nationalisation. Sous les présidences d'Alain Deleu et de Claude Tardy, le syndicat n'hésitera pas à avoir recours au bras de fer parlementaire pour faire valoir ses revendications : « la défense et la promotion de la liberté scolaire [...], l'instauration d'une plus grande justice sociale pour tous les personnels » et à se porter à la tête du combat de la communauté éducative pour défendre l'existence des établissements menacés par le gouvernement de l'époque. **Ces actions, menées avec audace et ténacité, ont renforcé la place du Sniec-CFTC sur le terrain syndical.**

Aujourd'hui, le Sniec-CFTC est une force syndicale incontestable, ancrée dans nos territoires et présente dans toutes les instances qui comptent.

La présidente a rappelé que : « Le Sniec-CFTC a toujours su proposer, négocier, agir et, en cas de besoin, recourir à des moyens plus radicaux. Notre méthode est notre force, et elle continuera de guider nos pas. »

Elle a lancé un appel pour poursuivre le développement du Sniec-CFTC : « *Le plus grand défi est devant nous : faire plus pour ceux qui ont souvent moins. Pouvez-vous, pouvons-nous faire plus ? Oui, absolument !* »

Avec pour horizon les 60 prochaines années, le Sniec-CFTC ambitionne de renforcer son rôle d'acteur majeur, tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices. Liberté scolaire, parité, justice sociale et solidarité continueront d'être les piliers de son action.

Cet anniversaire a été l'occasion de saluer les pionniers comme Louis Tourancheau, André Ghuysen, Anne Frappier Jean Bréhu le trésorier, Alain Deleu, Claude Tardy, Arthur Potel, Jean Bozec, Guy Naulin, Guy Fazilleau, tous les présidents, secrétaires généraux et tant d'autres, les membres actuels qui portent haut les valeurs du Sniec-CFTC, ainsi que tous ceux qui soutiennent aujourd'hui le Sniec-CFTC.

Avec un ancrage solide dans les territoires et une présence incontournable dans les instances na-

tionales, le Snec-CFTC a réaffirmé son rôle d'acteur majeur dans les établissements privés sous contrat. Son objectif : **retrouver sa première place lors des prochaines élections professionnelles** de 2026 et continuer à défendre les valeurs de justice sociale, de solidarité, de parité et de liberté scolaire.

Après avoir adressé ses remerciements aux 211 déchargés, à tous les militants et à tous les retraités qui chaque jour contribuent au développement du Snec-CFTC, la Présidente a conclu avec ces mots inspirants :

« Aujourd'hui, en célébrant 60 ans d'histoire, nous ne devons pas seulement nous réjouir de ce qui a été accompli, mais aussi nous préparer à l'avenir. Comme l'a si bien dit l'écrivain Georges Bernanos :

« L'avenir est quelque chose qui se surmonte. On ne subit pas l'avenir, on le fait. » Alors, faisons-le ensemble, avec la même détermination, le même courage et la même passion qui ont animé nos prédécesseurs.

Je souhaite que nous progressions durant les 60 prochaines années dans la défense de la justice sociale, de la parité, de la solidarité et de la liberté scolaire. **Restons à l'écoute, disponibles pour nos collègues. Soyons créatifs, innovants et pragmatiques comme le furent nos prédécesseurs. »**



François Bayrou, maire de Pau et ancien ministre de l'Éducation nationale a souligné qu'il avait figuré sur les listes Scenrac-CFTC lors d'élections professionnelles.

Il a **insisté sur l'importance de l'existence du Snec-CFTC** (même si quand il fut ministre le projet de modifier la loi Falloux lui a laissé quelques mauvais souvenirs suite à la manifestation de l'enseignement public) et des corps intermédiaires. **Il a également relevé l'intérêt du caractère propre dans les établissements et l'importance de la liberté de choix pour les parents.**



Témoignages

Pour moi, c'était une première !

Découvrir ce type de rassemblement syndical est une expérience vraiment intéressante humainement. Tout le monde communique comme si on se connaissait depuis des années.

J'ai posé des questions et les présidents académiques m'ont répondu avec beaucoup de bienveillance.

Cette journée a conforté mon choix : le Snec-CFTC est vraiment un syndicat qui privilégie l'échange mais qui porte aussi de vraies revendications avec un réel désir de faire évoluer les choses.

Merci aux organisateurs.

Véronique Renaud, 54



Les 60 ans du Snec-CFTC ?

Un évènement très riche en contenu, qui m'a permis de mieux connaître notre syndicat, son histoire, l'envergure de son action multiple ... plus que jamais essentielle dans un contexte compliqué pour l'enseignement privé sous contrat. Je retiens surtout l'accueil chaleureux, l'ambiance solidaire et fédératrice, qui donne l'énergie de continuer à s'investir... **relever les défis de demain, ensemble, pour tous.**

Cécile Deprez Castelain, 59



Une organisation saluée par tous les participants

La section interdépartementale de l'académie de Bordeaux a organisé le 60^{ème} anniversaire du Sniec-CFTC.

Retour d'expérience avec le secrétaire académique Rudolf Cassaro en charge du développement du syndicat dans l'académie de Bordeaux et de l'animation des territoires du 64, enseignant au collège Nicolas Barré Saint Maur à Pau.

A quel moment et pour quelles raisons avez-vous décidé d'organiser les 60 ans à Pau ?

Après le congrès de Carcassonne de 2023, avec notre présidente Estelle Sicard et le Conseil académique, nous réfléchissons à organiser un Conseil national à moyen terme. Suite à l'appel à candidatures du Bureau National pour organiser cet anniversaire, nous avons saisi cette opportunité et nous avons déposé un dossier en octobre 2023 en proposant d'avancer légèrement la date pour le coupler avec le traditionnel Conseil national d'automne afin de réduire les déplacements des participants et limiter notre impact environnemental. Parallèlement au côté festif de anniversaire, nous proposons un temps de réflexion incluant une table ronde sur *les établissements privés sous contrat dans la République*.

Notre section interdépartementale a choisi les Pyrénées-Atlantiques afin de faire découvrir aux responsables Sniec-CFTC venus de toute la France métropolitaine et d'Outre-mer la spécificité et la diversité des réseaux d'enseigne-

ment privé sous contrat de notre département et de notre académie. En effet, à côté du réseau catholique, il y a deux autres réseaux laïcs sous contrat importants : les Ikastola Seaska en langue basque et les Calandretas en langue occitane. **Et puis, la magnifique ville de Pau avec les Pyrénées enneigées en toile de fond offrait un cadre idyllique !**

Comment s'est passée l'organisation de cet anniversaire ? Quelles ont été les principales étapes de son organisation ?

En amont, nous avons contacté les sections de l'Aude et des Pyrénées-Orientales qui avaient organisé les deux derniers congrès de Carcassonne 2023 et de Perpignan 2019 pour prendre la mesure de la tâche. Pau capitale du Sniec-CFTC pendant 3 jours, c'était un mini congrès. Ce partage d'expérience a été très enrichissant. Ensuite, il y a eu la recherche des lieux adéquats pour célébrer cet anniversaire et réunir le Conseil national, avec un impératif que nous nous étions fixé : la proximité des lieux d'héberge-

ment et de la gare afin de favoriser les mobilités douces et renforcer la convivialité en dehors du programme officiel. Nous avons sollicité des établissements scolaires, rencontré les équipes de plusieurs lieux d'accueil possible, les hôtels, le cabinet du maire, les entreprises locales... **Très rapidement, le choix du centre-ville et du Palais Beaumont s'est imposé naturellement puisque nous pouvions tout regrouper sur 1 km².**

Quelles ressources (humaines, matérielles, logistiques) ont été mobilisées pour cet événement ? Sur qui ou sur quels partenaires avez-vous pu vous appuyer ?

D'un point de vue matériel et financier, il y avait un budget national et le soutien des grands partenaires du Sniec-CFTC avec lesquels nous collaborons depuis très longtemps pour offrir des services essentiels et supplémentaires à nos adhérents. Ils ont tous fait le voyage pour participer à notre Village Partenaires créé pour l'occasion. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Pour la logistique, nous nous sommes appuyés sur l'UD-CFTC 64, notre réseau et notre carnet d'adresse. Par exemple, les minibus qui ont été mis à disposition par deux établissements scolaires du Béarn ou encore la présence de certains intervenants à la table ronde. Pour les repas et la partie festive, que du local !

Pour la partie réflexive, la palme revient aux membres de la commission nationale "60 ans", constituée pour cet événement et chargée de concevoir les contenus, avec le soutien technique de la commission nationale développement-communication qui a produit tous les supports diffusés.

Localement, les adhérents exerçant à Pau et au Pays de Nax se sont impliqués pendant un an pour imaginer, préparer, planifier, démarrer, anticiper, installer, ranger, transporter, distribuer les kits de bienvenue et les cadeaux... et enfin assurer l'ambiance. Une équipe à notre image composée d'enseignants, d'Agri, de personnels Ogec et de retraités. Je n'oublie pas non plus l'équipe académique, ceux du « Nord » (rire), qui a prêté main forte pour assurer un accueil personnalisé aux quelques 200 participants dès le dimanche, à la gare et à l'aéroport, et surtout le jour J.

Comment votre équipe et vous-même avez-vous vécu cet anniversaire en tant qu'organisateur ?

Nous l'avons vécu intensément ! Avec l'accueil dès le dimanche, quatre jours bien remplis.



Ce n'est pas toujours simple d'être à la fois organisateur et participant. Personnellement je n'avais pu assister à toutes les prises de paroles avant la table ronde et le débat qui s'en est suivi. Quand j'ai revu les captations vidéo faites par Jean Manuel, je me suis dit : « *Wahou, on a organisé ça nous ?* » **Tout le monde est heureux du travail accompli et d'avoir atteint les objectifs que nous nous étions fixés.**

Vous et votre équipe êtes-vous satisfaits de cet anniversaire ?

Pau, capitale du Snec-CFTC pendant 3 jours, c'était un sacré défi. Une immense satisfaction de voir se dérouler sous nos yeux tout ce qui avait été imaginé et prévu par les adhérents locaux et par les instances nationales. Tout s'est déroulé sans accroc et sans le traditionnel ¼ d'heure de retard béarnais y compris pour l'arrivée du maire de Pau. Le timing a été respecté à la seconde près ! **Nous sommes très heureux et fiers d'avoir fait aussi la promotion de notre territoire et de sa culture.**

Quels conseils donneriez-vous à l'équipe organisatrice du 70^{ème} anniversaire du Snec ?

Ne vous interdisez rien, restez fidèles à vous-même, aux valeurs du Snec et à votre territoire ! **Nous serons heureux de venir à cet événement et de le vivre cette fois de l'autre côté.**

Quels impacts cet événement a-t-il eu sur la « section » 64 ?

Des talents se sont révélés au sein de l'équipe locale. Chacun a apporté ses compétences et son enthousiasme. Cela a été un projet fédérateur entre adhérents béarnais et basques. Nous vivons dans un département où ces deux identités sont fortes et les distances importantes. Ce n'est pas toujours facile de les réunir tous au même endroit. Depuis, d'autres personnels ont rejoint le Snec-CFTC. Le bouche à oreille a fait le reste. **Nous enregistrons une hausse des adhésions à un niveau jamais atteint à cette période de l'année.**

Quels retours avez-vous de la part des invités et sur l'image du Snec-CFTC auprès des participants ?

Des retours très positifs. La qualité des intervenants de la table ronde et du débat a été saluée par tous. Localement, un syndicat est incarné par les personnes qui le font vivre dans les établissements et les sections. Que l'on soit un « simple » adhérent ou un acteur

de l'Enseignement privé, on ne se rend pas toujours compte de l'organisation qu'il y a derrière un responsable syndical. Tous les participants non membres du Snec sont unanimes. Notre syndicat est dynamique, moderne et très bien structuré à tous les niveaux. **Nous savons être dans la réflexion et l'accompagnement de certaines mesures mais aussi dans le « combat » quand l'essentiel est en jeu. Nous, nous le savions déjà mais il fallait le faire savoir.**

Quel moment fort ou anecdote reprenez-vous de cet anniversaire ?

C'est une question piège ! C'est difficile de choisir. La soirée festive restera mémorable parce que la convivialité est ancrée dans l'ADN du Snec avec l'intronisation de Cyril Chabanier, le président de la CFTC, dans la confrérie des bérêts bleus du Snec 64.



Témoignage

Fêter tous ensemble, les 60 ans de « notre syndicat » dans une ambiance conviviale, fraternelle et de grande communion syndicale.

Tout dans cette journée a été parfait, de l'accueil à la soirée d'anniversaire très festive et chaleureuse. Quelle belle leçon de syndicalisme, nous avons eue avec l'évocation de la création du Snec-CFTC et des combats menés et gagnés par toutes les équipes qui ont fait vivre notre syndicat jusqu'à aujourd'hui ! La table ronde a été particulièrement intéressante avec des dialogues vrais et, espérons-le, constructifs. Les défis présentés par l'équipe nationale en place s'inscrivent bien dans la dynamique du Snec-CFTC : **ensemble voyons loin dans le dialogue et soyons force de propositions !**

Christine Ménard, 69

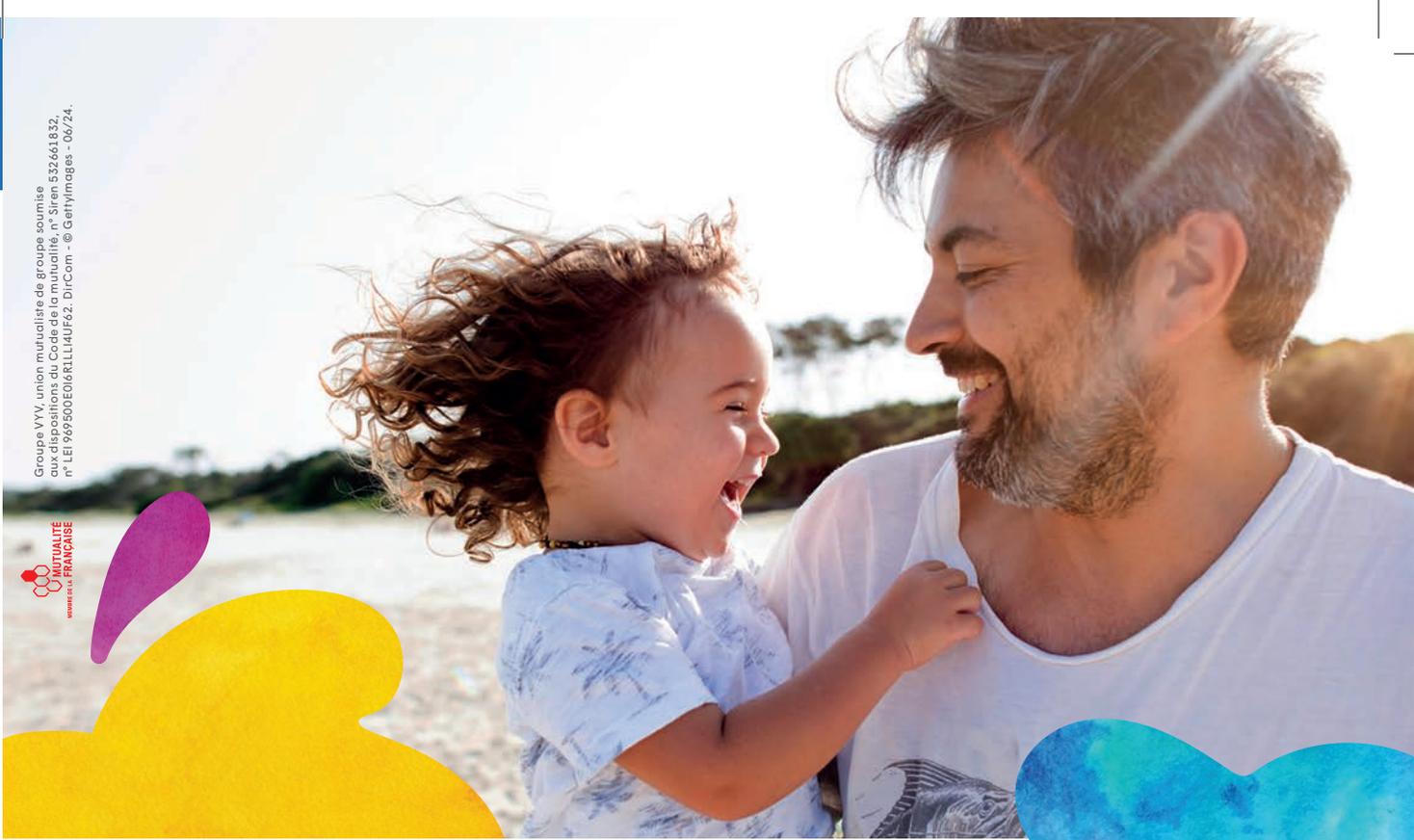


Et puis n'oublions pas qu'il y a eu le OFF comme à Avignon : le plaisir de boire un verre sur le boulevard des Pyrénées, la soirée non officielle au restaurant *No Comment* le dimanche soir mais sans plus de commentaires de ma part.

Simon Heimst, chef d'orchestre du service DevCom pour les 60 ans du Snec

Nous souhaitons adresser toutes nos félicitations à Simon Heimst, représentant du secteur chef d'établissement et responsable du service DevCom du Snec-CFTC. Il a contribué au succès de cette journée en réalisant une grande partie des supports et outils utilisés. Nous souhaitons aussi remercier Cécile Déprez qui a travaillé avec lui sans compter son temps.





Pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour le droit à la santé.

Il met en synergie ses **trois métiers - assurance, soins et accompagnement, logement** - afin de proposer des solutions concrètes, innovantes et solidaires et d'avoir un impact positif sur la société.

- 10,5 millions de personnes protégées
- 95000 entreprises clientes en santé et prévoyance
- 6 millions de personnes soignées et accompagnées par les équipes de VYV³
- 500 millions d'euros investis dans les territoires d'ici fin 2025

www.groupe-vyv.fr     



— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —

GRUPE
vyv

Les établissements privés sous contrat dans la République

Sous la direction de Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail et animé par Doris Pradal (journaliste), le débat organisé rassemblait Véronique Cotrelle (présidente nationale du Sniec-CFTC), Max Brisson (sénateur du 64 et Inspecteur honoraire de l'Éducation nationale), Nathalie Tretiakow (adjointe au Secrétariat de l'Enseignement catholique) et Peïo Jorajuria (président de la fédération Seaska).

Thème du débat : « *Les établissements privés sous contrat dans la République* : loi Debré, mixité, financement et dialogue social au cœur du débat » et en corollaire les enjeux, défis et perspectives de l'enseignement privé sous contrat en France.

La table ronde a débuté par les propos introductifs de Bernard Vivier. Il a rappelé que la mission première de l'École, est **d'instruire, de former et de préparer les élèves à la vie professionnelle**, tout en

formant des citoyens capables d'assumer leurs responsabilités dans la société.

12 millions d'élèves en France, dont 17 % dans le privé, soit environ 2 millions d'élèves. Bernard Vivier a souligné que l'école, qu'elle soit publique ou privée, constitue un passage incontournable dans la préparation à la vie active, tout en étant au cœur de l'enjeu de formation de la jeunesse.

En introduction de la table ronde, Bernard Vivier a rappelé les grandes lois

Jusqu'au 18^{ème} siècle, il n'y avait pas de véritable organisation de l'éducation par l'État.

L'enseignement était dispensé principalement par les religieux, faute d'une administration pour s'en charger.

L'État s'empare de la question au XIX^{ème} siècle et organise l'enseignement primaire au profit des classes populaires autour de deux principes :

↳ **la liberté de l'enseignement primaire** : tout individu âgé de dix-huit ans peut exercer librement la profession d'instituteur primaire, à condition d'obtenir un brevet de capacité, délivré à l'issue d'un examen, et de présenter un certificat de moralité.

↳ **l'organisation d'un enseignement primaire public, intégré au sein de l'Université** : chaque département doit entretenir une École normale d'instituteurs pour la formation des maîtres et chaque commune de plus de 500 habitants est tenue d'entretenir une école primaire et un instituteur.

Avec la loi Falloux promulguée le 15 mars 1850, l'enseignement primaire et secondaire se trouvent désormais partagés entre l'enseignement public, géré par les communes, les départements et l'État, et l'enseignement privé, dit « libre », dont les établissements sont gérés par des particuliers, des associations ou des congrégations.



La loi donne une grande part à l'Église : les évêques siègent de droit au conseil d'académie, l'école est surveillée par le curé conjointement avec le maire.

La loi Falloux fixe également l'objectif d'une école primaire de filles dans chaque commune de plus de 800 habitants.

Retrouvez l'intégralité
de cette table ronde



Avec un budget colossal de **180 milliards d'euros**, soit environ **7 % du PIB**, l'éducation mobilise **1,2 million de fonctionnaires**. Ces chiffres traduisent l'ampleur du défi éducatif : il ne s'agit pas uniquement d'enseigner des savoirs, mais également de former des **citoyens engagés** et des acteurs

de la société de demain. Bernard Vivier a insisté sur l'importance de distinguer **instruire d'éduquer**, une nuance qui, selon lui, traduit des missions complémentaires mais distinctes.

Véronique Cotrelle a rappelé que l'enseignement privé ne se limitait pas aux établissements ca-

tholiques ; il regroupe le réseau confessionnel (juif, protestant, musulman) et le réseau laïc. Elle a souligné que, lorsqu'il est question des établissements privés, **on parle souvent des enseignants, des élèves et des parents, mais que l'on oublie trop souvent les salariés qui contribuent pourtant au quotidien à la vie de ces établissements.**



Ministre de l'instruction publique, Jules Ferry dépose le 15 mars 1879, jour anniversaire de la loi Falloux, le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur à la Chambre des députés. **Ce texte s'inscrit dans le programme du nouveau ministre ; soustraire l'enseignement de la tutelle de l'Église.**

Ce projet de loi comporte deux volets : la suppression de garanties accordées par la loi de 1875 aux établissements libres de l'enseignement supérieur et l'interdiction d'exercice de l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées.

Le texte réserve aux seuls établissements de l'État les noms de faculté et d'université. À ce jour encore, les instituts catholiques, en tant qu'établissements privés, ne peuvent délivrer en leur nom propre aux étudiants des diplômes nationaux comme la Licence, le Master ou le Doctorat, lesquels relèvent du monopole de l'État, en vertu de la loi du 18 mars 1880.

Au début de la Ve République renaît la querelle scolaire. Le 23

décembre 1959, Michel Debré, Premier ministre depuis janvier, présente lui-même le projet de loi qui portera son nom.

Elle instaure un système de contrats entre l'État et les écoles privées qui le souhaitent. L'État accorde une aide mais en contrepartie les programmes doivent être les mêmes que dans l'enseignement public (le catéchisme devient une option). L'inspection devient obligatoire et les enfants ne partageant pas la même religion que l'établissement ne peuvent pas être refusés.

On notera que seuls les établissements primaires et secondaires peuvent passer un contrat avec l'État. La loi Debré ne revient pas sur la loi du 18 mars 1880 sur les universités.

Quatre thèmes ont été abordés lors de cette table ronde

La loi Debré et le caractère propre

Après une présentation de la loi Debré de 1959 par Véronique Cottelle, Max Brisson, a rappelé l'importance de la loi Debré. Chaque fois que ces équilibres ont été remis en question, comme en 1984 ou avec la tentative de réforme de la loi Falloux en 1994, la République a tremblé", a-t-il affirmé. **Pour lui, ces équilibres garantissent la liberté scolaire, un pilier qu'il appelle à protéger avec vigilance.**

Max Brisson a également mis en lumière une liberté propre aux établissements privés sous contrat : celle de bâtir un projet éducatif distinctif. "Il y a dans ces établissements une capacité à faire différemment. **Cette liberté, malheureusement, manque à l'école publique, souvent enfermée dans des directives uniformes**", a-t-il regretté, en appelant à davantage d'autonomie pour les établissements publics.

La notion de "caractère propre" des établissements privés a occupé une place centrale dans les discussions. Max Brisson et Nathalie Tretiakow ont tous deux souligné que **ce caractère ne peut être réduit à une simple dimension religieuse.**

Le caractère propre, c'est aussi une liberté pédagogique et d'organisation. Cela peut inclure des projets bilingues, comme dans le réseau Seaska au Pays Basque, qui offre une immersion linguistique unique", a déclaré Max Brisson.

Nathalie Tretiakow ajoutée : "Notre proposition éducative dépasse la foi. C'est un projet global, incluant des pratiques pédagogiques spécifiques et des valeurs éducatives distinctives.

L'exemple du Réseau Seaska : une immersion linguistique inspirante

Peño Jorajuria est président de la fédération Seaska (réseau d'établissements en langue régionale). Ce réseau compte 39 établissements dont 33 écoles, 5 collèges et un lycée polyvalent, scolarisant 13 % des élèves au Pays Basque. **Peño Jorajuria a présenté le modèle basque, reconnu depuis 1994 par la loi Debré et a illustré l'importance du caractère propre dans le cadre de l'enseignement bilingue immersif, en langue basque.** Les établissements basques, fonctionnant en immersion linguistique, offrent un enseignement en langue basque et promeuvent ainsi le patrimoine culturel local. Dans ces établissements, les parents jouent un rôle central, participant activement à la gestion de l'école, ce qui renforce leur lien avec la culture régionale. **Peño Jorajuria a toutefois souligné les défis que posent ces initiatives, notamment les obstacles juridiques et constitutionnels pour la reconnaissance, le financement public insuffisant, des contraintes administratives comme les évaluations de français en CP** alors que l'enseignement du français ne commence qu'en CE1 et des tensions sur la mixité sociale.

La mixité sociale

Max Brisson a reconnu que l'Enseignement privé est souvent accusé d'un manque de diversité sociale. Il a toutefois nuancé cette critique en soulignant que les problèmes de ségrégation scolaire trouvent leurs origines dans les politiques d'habitat et les inégalités territoriales. "Vous en êtes victimes, pas acteurs", a-t-il affirmé en s'adressant aux acteurs de l'enseignement catholique. Le sénateur a néanmoins insisté sur le fait que le privé sous contrat n'échappait pas sa part de responsabilité.

Nathalie Tretiakow a confirmé que les établissements privés, notamment catholiques, prennent des mesures pour améliorer leur mixité. Elle a mis en avant les **efforts récents pour intégrer des données publiques**, comme les Indices de Position Sociale (IPS), **d'évaluer leur contribution à la mixité et de corriger les déséquilibres.** "L'accueil dans nos établissements reste une rencontre humaine avant tout", a-t-elle affirmé, dénonçant des outils "déshumanisés" qui risqueraient de dénaturer la mission éducative.

Bernard Vivier a rappelé la vocation historique de l'Enseignement catholique : accompagner tous les enfants, y compris les plus fragiles. Il a illustré son propos avec un exemple qui lui tenait à cœur. Un enfant rejeté par une école publique en raison de son handicap, mais accueilli et soutenu par un établissement privé. **"C'est toute la nature même de l'enseignement chrétien : considérer l'enfant**

comme un homme en devenir", a-t-il insisté, rappelant que cette approche humaniste dépasse les seules considérations sociales.

Véronique Cotrelle a ajouté que l'inclusion et la mixité doivent rester des priorités, tout en soulignant le besoin d'un financement adéquat pour permettre aux établissements d'intégrer efficacement tous les élèves et une meilleure formation des enseignants à l'école inclusive.

Financement des établissements privés sous contrat

Max Brisson, sur ce thème, n'a pas manqué de rappeler que l'Enseignement catholique est ouvert à tous les contrôles comme le réseau Seaska d'ailleurs. **Selon lui, c'est un mauvais procès.**

Nathalie Tretiakow, a pu rappeler que le contrôle du financement des établissements est souhaité par tous et que la transparence n'inquiète personne. **Elle a critiqué le "climat de suspicion" dans lequel ces débats s'inscrivent.**

Elle a ajouté que les bilans comptables et rapports annuels sont systématiquement envoyés aux autorités compétentes.

Bernard Vivier a souligné l'importance d'un double niveau de régulation : externe, par des autorités publiques, et interne, via les organisations syndicales. "Ces dernières ont vocation à alerter sur les dysfonctionnements, qu'il s'agisse d'emploi de personnels ou de la gestion des ressources", a-t-il expliqué. Véronique Cotrelle

n'a pas manqué de réagir en précisant que **dans certains établissements, la présentation des comptes n'est jamais faite aux élus CSE.**

Attractivité, dialogue social...

Véronique Cotrelle a relevé l'impact des réformes successives, souvent non évaluées, qui pèsent sur les enseignants, conduisant à un épuisement professionnel. Elle a souligné l'importance de repenser l'accompagnement des enseignants, en particulier des nouveaux entrants dans la profession, pour favoriser leur intégration. **Ces difficultés impactent non seulement les enseignants eux-**

mêmes, mais aussi l'attractivité de la profession, devenue un enjeu de taille pour l'avenir de l'enseignement.

Enfin, elle a également mis en lumière la complexité du dialogue social, qui se décline à plusieurs échelons en fonction des statuts, qu'il s'agisse des enseignants ou des salariés. Ce dialogue social reste difficile tant dans les échanges avec le ministère de l'Éducation nationale que dans les petits établissements de moins de 11 salariés, où aucune instance formelle de concertation n'est prévue et dernièrement avec la rupture du dialogue social par le Collège employeur qui est considéré par le Snec-CFTC comme une punition collective.

Cette table ronde a réaffirmé la pertinence de l'enseignement privé sous contrat dans le paysage éducatif français et l'importance de soutenir sa mission de manière équitable et durable pour l'avenir.

Le débat s'est terminé par un échange avec la salle.

Les différentes questions et interventions du public ont montré l'importance de faire correspondre les intentions et les discours avec les actes.



Enfin, notre président confédéral, **Cyril Chabanier a prononcé le discours de clôture de cette matinée** et a rappelé que le Snec-CFTC était un des syndicats les plus importants de la CFTC.



Les conquêtes du Snec-CFTC

La seconde partie de cette journée anniversaire était divisée en deux temps, les conquêtes et les défis du Snec-CFTC. 60 ans de notre histoire, ce sont 60 ans de conquêtes sociales et d'actions syndicales en faveur des enseignants des deux ministères de tutelle et des salariés des établissements privés sous contrat.

60 ans de conquêtes



Témoignage d'Alain Deleu (vidéo enregistrée) qui est revenu sur le projet de Bordeaux, projet politique du Snec-CFTC qui a eu une forte influence sur la loi Guerneur.

Alain Deleu, président du Snec-CFTC de 1975 à 1981, a évoqué la détermination

et les différentes actions menées par le Snec-CFTC pour parvenir à la parité prévue par la loi Debré, (dont le fait marquant est la publication de la loi Guerneur en 1977) et bien sûr le long combat pour préserver la liberté scolaire avec notamment la montée en puissance des actions et mobilisations du Snec-CFTC et particulièrement de son président, Claude Tardy. Actions qui ont abouti à la manifestation de 1984 et au retrait du projet de nationalisation et d'école unique.

Cette rétrospective a commencé par la diffusion d'un film sur la création du Snec-CFTC et notamment le maintien de la CFTC au lendemain de la scission sans qui le Snec n'aurait, finalement, jamais vu le jour.

L'intégralité du film :



La vidéo enregistrée d'Alain Deleu :



L'interview de Claude Tardy, (1984) président du Snec-CFTC (1981-1990) au journal télévisé un an après la loi Guerneur :



Enseignement agricole

Annie Toudic a retracé l'évolution de l'Enseignement agricole de sa création par les congrégations religieuses et les syndicats agricoles à nos jours en passant par les orphelinats agricoles (19^{ème} siècle) les centres de formations agricoles (19^{ème} et début 20^{ème}), les maisons rurales et maisons d'agriculture et la loi du 2 août 1960 (qui correspond à la loi Debré pour l'enseignement agricole).

Elle a également parlé de la loi Rocard (qui correspond à la loi Guerneur) qui permet aux enseignants relevant du ministère de l'Agriculture de bénéficier d'un départ anticipé et de l'AT-CA (qui correspond au Retrep pour les enseignants relevant du Men).



Ministère de l'Éducation nationale

Les différents intervenants ont retracé les étapes qui ont conduit à la rédaction actuelle de l'article L914-1 du code de l'éducation :

« Les règles générales qui déterminent les **conditions de service** et de **cessation d'activité** des maîtres titulaires de l'enseignement public, ainsi que les **mesures sociales** et les **possibilités de formation** dont ils bénéficient, sont applicables également et simultanément aux maîtres justifiant du même niveau de qualification, habilités par agrément ou par contrat à exercer leur fonction dans des établissements d'enseignement privés liés à l'État par contrat.

Ces maîtres bénéficient également des mesures de **promotion et d'avancement** prises en faveur des maîtres de l'enseignement public. »

Emploi et carrière

Gérard Huyseune a rappelé que l'action du Sniec-CFTC a été déterminante pour l'évolution de carrière des enseignants :

- **Pérennisation des contrats** (l'article 9 de la loi Debré stipulait que la durée des contrats ne pouvait excéder 9 ans avec une prolongation de 3 ans).

- **Garantie de l'emploi** (respect des règles de financement des établissements), **élaboration d'un statut Sniec-CFTC du maître contractuel, contribution à l'écriture des conventions collectives** des maîtres exerçant dans les établissements sous contrat simple et des directeurs d'écoles, **contribution** aux rédactions des accords sur l'emploi.

- **Déprécarisation** : en 1964, 75 % des maîtres étaient rémunérés sur l'échelle des maîtres auxiliaires. Durant 60 ans le Sniec-CFTC a toujours été attaché à la résorption de l'auxiliariat, à la **revalorisation de la profession et à l'attractivité du métier**. C'est dans cette perspective et cet objectif que **le Sniec-CFTC a toujours revendiqué l'accès à de meilleures échelles** de rémunération et le raccourcisse-

ment de la durée des échelons, la possibilité d'accès aux grades de la hors classe et à la classe exceptionnelle) et demandé l'augmentation des taux de promotions.

- **Temps de travail : le Sniec-CFTC est l'initiateur de diminution d'horaire d'enseignement** pour nombre de maîtres : (PEGC, PCEG, Segpa, instituteurs, prof des écoles...). **Le Sniec-CFTC a obtenu la suppression de la condition d'exercer à temps complet pour demander un temps partiel** et l'avancement au même rythme pour les enseignants à temps incomplets que pour les maîtres à temps complet (1997).

- **Mesures sociales : le Sniec-CFTC a obtenu le bénéfice des congés** de toute nature et des autorisations d'absence et disponibilités (au 1/9/2009), le traitement continu pendant les congés maladie (accord de 2004 RSF) et l'allègement du temps de service pour raison de santé.

- **Dialogue social** : attaché au dialogue social et aux moyens pour le faire vivre, **le Sniec-CFTC a, dès sa création, revendiqué l'exercice du droit syndical** dans les établissements (comités d'entre-



prise, délégation syndicale) et les moyens de l'exercer.

L'action a été déterminante également pour les documentalistes et les directeurs.

En réponse aux revendications du Sniec-CFTC, en 1992 le ministère donne son accord pour la mise en contrat des documentalistes dans les mêmes conditions que les maîtres exerçant dans les classes et l'octroi de décharges aux directeurs d'école. **Le Sniec-CFTC a participé activement à la CPN** pour améliorer la situation des directeurs jusqu'à la dénonciation de la convention collective par le collège employeur en 2006.

Retraites

Gérard Verrier a focalisé son propos sur l'aspect politique de la question de la parité public/privé en matière de retraite.

En 1969, les dispositions applicables à toutes les catégories de personnel des établissements privés étaient celles des entreprises privées : l'âge légal pour faire valoir ses droits était de 65 ans et le salaire annuel moyen était calculé sur les 10 meilleures années de salaires alors que dans le public l'âge légal pour les instituteurs était de 55 ans, 60 ans pour les professeurs du second degré, avec la possibilité pour les mères de familles de trois enfants de faire valoir des droits à la retraite (proportionnelle) après 15 ans de services effectifs et la fixation du montant de la pension sur le traitement brut des six derniers mois.

Après la promulgation de la loi Guerneur, le 25 novembre 1977 les décrets restreignent le bénéfice aux seuls maîtres contractuels rémunérés sur échelles de titulaires (or 50 000 maîtres contractuels définitifs du second degré sont rémunérés sur des échelles de MA). **Suite à l'action du Snec-CFTC l'Elysée retire le projet de décret. Nous demanderons une commission d'enquête parlementaire sur la mise en oeuvre de la loi.**

Fin 1979, le Snec-CFTC entraîne le Spelc et la CFDT dans l'action commune. Un premier décret retraite (80-7) est publié le 2 janvier 1980 avec de nombreuses insuffisances. C'est pourquoi en mai 1980 le ministère reprendra les négociations pour améliorer le régime de retraite...

Le 9 mars 1981 **un nouveau décret (81-232) améliore la protection sociale des maîtres et les conditions de départ en retraite** (maîtres



agréés, services pris en compte, Retrep à la charge du budget de l'État, pension de réversion, taux de cotisation retraite des cadres...).

Dix ans après la promulgation de la loi Guerneur, **le Snec-CFTC continue de réclamer la parité.** Mais René Monory, ministre de la cohabitation, déplore le manque de crédits...

Le 30 octobre 1991, **le Snec-CFTC et lui seul**, rassemble 5 000 manifestants à Paris pour accélérer l'application des mesures de revalorisation propres au privé.

En avril 1992, **le Snec-CFTC reprend la mobilisation :** action parité retraite : « l'ardoise du ministre s'alourdit » (Sne-info 180). Puis vient Jack Lang qui, sur le dossier retraite, ne concèdera que la création d'un groupe de travail interministériel pour comparer les conditions de retraite.

Parallèlement à la saisine des parlementaires, **le Snec-CFTC multiplie les pétitions sous des formes originales.**

Automne 1996 : envoi au ministre de briques, de télégrammes et de cartes-pétitions « Rendez-nous nos briques ! ».

Printemps 1997 : lâcher de ballons et envois de cartes pétitions : « Allégez nos cotisations ! », 25 novembre 1997 : nous rassemblons 700 délégués venus de toutes les académies pour commémorer les 20 ans de la Loi Guerneur : Parité, Justice, Liberté...

Un gâteau d'anniversaire est envoyé pour rappeler à Claude Allègre que la loi n'est pas intégralement appliquée...

1998 : Envois de clés à Claude Allègre : « Ouvrez des négociations ! ».

Toutes ces actions mèneront à la création du Régime Additionnel de Retraite destiné, à l'issue d'une montée en charge progressive, à réduire le différentiel de pension ; création actée le 21 octobre 2004 dans un relevé de conclusions signé par le Snec-CFTC (également par la CFDT, le Spelc et la CGT).

On peut retenir que la parité en termes de conditions d'âge d'ouverture du droit a été acquise pour tous nos collègues grâce à la persévérance et la ténacité du Snec-CFTC.

Salariés

Jean Bozec a rappelé que le Snec-CFTC s'est toujours soucié de l'ensemble du personnel, y compris les personnels d'éducation ou de service.

En 1969, cinq ans après sa création, le Snec-CFTC souligne dans son rapport moral au congrès de Nantes qu'il a signé la convention collective (CC) des AES du technique et qu'il participe à la négociation de la CC du secondaire, signe qu'il se préoccupe d'améliorer les salaires des personnels et les conditions de travail. **Il entretient une réelle solidarité entre les enseignants et les diverses catégories professionnelles de l'enseignement privé.**

A cette époque, on négocie des conventions collectives, pour des secteurs très délimités de l'enseignement privé en séparant les catégories professionnelles. Dans le seul enseignement catholique, il existe une quinzaine de CC, avec autant de CPN qui se réunissent régulièrement. Si faire vivre une convention collective nécessite une implication des employeurs et des responsables syndicaux à l'échelon national, la volonté de progrès social se traduit également au niveau des établissements. **C'est l'époque où des présidents d'Ogéc commencent à être assignés devant les conseils de prud'hommes pour avoir oublié qu'il existe des salaires et des congés payés conventionnels et découvert que certaines dispositions**



des conventions collectives ne sont pas conformes à la loi.

En 1985 est signée une Convention collective des AES commune aux établissements du 1^{er} degré, du 2^d degré et du technique et en 1991, **une seule Convention collective des personnels d'éducation (surveillants, animateurs-éducateurs et cadres éducatifs) concerne le primaire, le secondaire et le technique.**

En 1988-89, un accord de branche sur le travail intermittent est négocié, signé par la majorité des syndicats et étendu à toute la branche enseignement privé par le ministère du travail. **Le Snec-CFTC refuse de le signer, estimant qu'il augmentera la précarité de certains salariés.**

En 1997, le Snec-CFTC décide un coup d'éclat : alors que les né-

gociations salariales patinent, notre syndicat décide d'organiser 4 semaines de manifestations quotidiennes devant le siège de la Fnogec. Les autres syndicats avaient refusé de s'y associer. Tous les jours, une délégation venue de Paris ou des autres académies occupe l'entrée du 277 rue Saint-Jacques, distribuant des tracts. Beaucoup de manifestants sont des enseignants venus soutenir les salariés.

Cette action montrera la détermination de notre organisation, notre volonté de faire avancer la justice sociale et la solidarité entre les personnels de l'enseignement catholique.

Elle aura des conséquences sur les négociations qui suivront : la réduction du temps de travail, l'accord de branche ARTT, la convention collective unique.



Témoignage

Une reconnexion avec les valeurs humaines défendues par mon syndicat et dans lesquelles je me reconnais.

Une journée riche des ponts jetés entre les ori-

gines, les combats du passé et les luttes à venir. Un moment qui donne du sens à nos actions quotidiennes et qui nous incite à continuer.

Merci à toute l'équipe d'organisation (BN et Snec Pau/Aquitaine) pour ce très bon moment.

Ludovic Valérino, 11

Protection sociale

Jean-Louis Deroussen a montré le rôle du Snec-CFTC dans la contribution déterminante du Snec-CFTC en matière de protection sociale.

C'est le Snec-CFTC qui a contribué à fonder la Mne (Mutuelle nationale de l'Enseignement catholique). L'objet était d'offrir à tous les enseignants une mutuelle et une couverture du ticket modérateur. Elle permet de bénéficier de prestations qui s'ajoutent à celle de la Sécurité sociale en cas de maladie ou maternité, incapacité de travail, invalidité, décès.

Le Snec-CFTC a aussi participé à la création d'une caisse unique de retraite complémentaire : La Canarep qui dispose aussi d'un fonds social qui permet des aides aux allocataires.

En matière de retraite complémentaire, le Snec-CFTC a agi pour que les maîtres (cadres) puissent bénéficier de la Garantie minimale de points (GMP).

Suite à la loi Censi, le Snec-CFTC a interpellé le Président de la Fnogec et le Secrétariat gé-



ral de l'Enseignement catholique pour qu'ils s'engagent à maintenir un système de prévoyance pour les maîtres exerçant dans les établissements privés d'enseignement.

Aujourd'hui encore le Snec-CFTC est un acteur majeur dans les commissions de suivi de la Prévoyance.



Témoignage

60 ans ! Si pour certains, c'est l'âge d'envisager une retraite, pour le Snec-CFTC, il s'agit de relater le passé, vivre le présent et projeter l'avenir.

Le passé : revivre ces fondations essentielles qui ont été posées par de grands noms, merci à eux de nous avoir rappelé qu'il a fallu se battre et que chacun doit

apporter sa pierre, son investissement pour bâtir tous les jours.

Le présent : vécu par de belles rencontres de personnes, il a été possible d'échanger des idées, des façons de faire, de mieux se connaître lors des ateliers et des moments conviviaux.

Le futur : un autre essentiel pour faire vivre notre syndi-



Témoignage

Très heureuse d'avoir participé à ce bel événement rempli de moments forts : table ronde de haute qualité, échanges riches entre participants, historique du syndicat et projets pour l'avenir. Le tout dans une ambiance de musique locale.

Bravo et merci aux organisateurs nationaux et locaux.

Béatrice, 80

cat et apporter toutes les ressources nécessaires pour une continuité dans le combat de tous les jours, de poursuivre dans la défense de nos idées et de nos adhérents.

Ce fut un moment rempli d'émotions et une fierté de faire partie de la grande famille du Snec-CFTC.

Corinne Bonavantur, 29

Formation

Gérard Verrier a rappelé que le tout premier texte relatif à la formation professionnelle continue a été de nature paritaire : l'ANI du 9 juillet 1970.

Il dote les salariés du champ des organisations patronales signataires d'un droit individuel à la formation. (champ CNPF, CGPME, UPA, FNSEA, CNMCA). **Il sera étendu à tous les salariés hors de ce champ par la Loi 71-575 du 16 juillet 71, considéré comme la pierre angulaire du système français de formation**

En effet, la loi :

- **confirme le droit au congé de formation** pour tous les salariés,
- **oblige les employeurs à participer au financement** de la Formation professionnelle continue,
- **précise le rôle des représentants des salariés,**
- **instaure les Fonds d'Assurance Formation.**

Pour ce, dans l'Enseignement catholique, dès le début de la décennie 1970 sont créées les Associations Régionales pour la Promotion dans l'Enseignement Catholique Arpec et leur déclinaison nationale l'Union Nationale des Associations pour la Promotion dans l'Enseignement catholique (Unapec).

Jusqu'en 1977 (Loi Guerneur) les Arpec et l'Unapec auront principalement pour objet le financement de la formation des salariés des établissements. À partir de 1977, les Arpec et l'Unapec fonctionneront également pour la formation continue des maîtres contractuels. En effet la Loi Guerneur mettra à la charge de l'État le financement de leur formation continue, et, à partir de 1993 (Accord dit « Lang-Cloupet »), la partie « spécificité » de leur formation

initiale. La Loi prévoit en effet que ces financements « *font l'objet de conventions conclues par l'État avec les personnes physiques ou morales qui assurent cette formation dans le respect du caractère propre visé à l'article 1^{er} [de la loi Debré] et des accords qui régissent l'organisation de l'emploi et celle de la formation professionnelle des personnels dans l'enseignement privé sous contrat* ».

C'est également dans les années 1993 qu'est créée l'Opca de la branche Enseignement et Formation Privé pour la Formation professionnelle continue des salariés de droit privé.

Dans les années 2003-2005 le Sniec-CFTC a participé à la révision des statuts du réseau Arpec-Unapec et à la rédaction de tous les textes institutionnels cadrant le contexte d'évolution des différentes structures et instances impliquées dans le processus de

formation (élaboration des orientations, constitution des plans de formation, financement, évaluation des formations et de leurs effets). Ainsi naquit Formiris et ses associations territoriales, placées alternativement dans un paritarisme renouvelé, sous la présidence de chefs d'établissement et de représentants des maîtres émanant des syndicats signataires des textes refondateurs.

Au final, soulignons l'investissement très lourd pour les militants à la manœuvre dans ces structures capitales, à la fois pour le développement de nos établissements, mais aussi et surtout, pour la promotion professionnelle de nos adhérents. Cet investissement, sans oublier celui des élus IRP dans les établissements, mérite le soutien que nous lui apportons, car il ne vise qu'à mettre un maximum de financement pour que les personnels puissent accéder à une formation de qualité répondant à leurs attentes.

Le Sniec-CFTC et l'international par Pierre Fosse

Très tôt les responsables du Sniec-CFTC ont pensé qu'il était important que le syndicat s'ouvre à l'international et soit présent dans toutes les instances où se joue l'avenir des systèmes éducatifs.

Ces organismes étant aussi bien des lieux de réflexion sur les contenus, les méthodes pédagogiques ou les terrains de luttes syndicales et de progrès social.



Les défis à venir : perspectives et objectifs

Le Sniec-CFTC a plusieurs défis à relever pour progresser et reconquérir la place qui était la sienne il y a plus de deux décennies*. Ces défis sont interdépendants et chacun doit être relevé pour nous donner la force nécessaire. Examinons ces objectifs mais aussi la méthode pour progresser.



Il nous faut d'abord diagnostiquer. Comme pour tout sportif qui veut réussir une compétition nous devons connaître notre situation avec objectivité : nos forces, nos faiblesses et le potentiel disponible. Le Sniec-CFTC c'est aujourd'hui environ 11 000 adhérents dont la moitié sont des enseignants du 2^d degré, ¼ des enseignants 1^{er} degré, 10 % des salariés et 10 % des retraités. Le reste de notre effectif est com-

posé d'enseignants et salariés de l'agricole (300 environ), d'AESH (secteur créé récemment avec une cinquantaine d'adhérents) et de chefs d'établissement (plus d'une centaine).

Le Sniec-CFTC a connu une baisse puis une stabilisation au milieu des années 2010. **Il connaît une croissance continue depuis le début des années 2020. La dynamique est là et l'analyse de nos effectifs le montre !**

Le maillage territorial du Sniec-CFTC est un atout : nous disposons de 102 sections départementales ou interdépartementales et de 30 sections académiques. Cette présence dans l'hexagone et en outre-mer (6 sections) est une base pour conquérir des adhérents et gagner des élections locales ou nationales.

Avec plus de 200 déchargés pour l'Éducation nationale et une dizaine pour l'Enseignement agricole (plus de 3 000 000 d'euros d'équivalent de masse salariale) nous sommes une véritable PME !

Dans nos établissements, ce sont plus de 400 RSS ou DS qui sont proches des enseignants et des salariés que nous défendons et nous efforçons d'unir. Ce nombre est en constante progression.

Nous avons obtenu 3 sièges sur 10 en CCMMEP en 2022 (comité consultatif mixte des maîtres de l'Enseignement privé), 78 sur 300 en CCM (CCMI, CCMD, CCMA). 2 sièges sur 10 dans les 2 CCM agricoles.

Enfin et c'est important de le dire, nous sommes présents dans tout l'enseignement privé sous contrat, comme le prévoient nos statuts : réseau juif, musulman, régional etc...

Nos forces sont là ! Nous avons les moyens et les ressources pour être implantés solidement, nombreux et incontournables.

Pour réussir le défi de nous développer et de grandir, il nous faut fidéliser et conquérir des militants et des adhérents. Pour cela nous avons des outils et des atouts. Un site internet qui reçoit plus de 500 visites par jour et qui est en cours de refonte complète (livraison début 2026). Une application toute neuve qui monte en visibilité et en nombre d'utilisateurs. Des publications numériques variées, régulières et dont l'audience est importante pour nos adhérents mais aussi pour tous les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (140 000).



Témoignage

Les enseignants et personnels de l'Enseignement privé doivent une fière chandelle au Snec-CFTC !

La rétrospective des conquêtes du Snec-CFTC a mis en évidence le long parcours victorieux des responsables qui,

depuis 60 ans, œuvrent avec courage et ténacité pour acquérir nos droits.

Dans un contexte de morosité économique et de remise en question des acquis, les défis sont nombreux mais je sais que le Snec-CFTC, fort de son expérience, saura les relever.

Le rassemblement à Pau dans une ambiance festive et fraternelle a été une belle occasion de nous rencontrer et de nous tourner ensemble vers l'avenir en toute confiance et solidarité.

Un grand merci aux organisateurs !

Aodhán, 35

En région, nos sections ont quasiment toutes une page facebook et la moitié un site internet.

L'organisation de notre syndicat est pensée et mise en œuvre afin de répondre, au plus près des besoins et attentes. Nous devons être réactifs et disponibles partout où l'on peut avoir besoin de nous. Cela commence par la section d'établissement.

Notre présence, même dans les plus petites structures est un objectif permanent. Les élections CSE sont donc aussi un objectif prioritaire pour accompagner les maîtres, salariés et AESH dans les établissements. Enfin, nous devons désigner le plus souvent possible un représentant de section syndicale ou un délégué syndical.

Cette présence et cette reconnaissance au plus près des communautés éducatives se gagnent notamment par des visites et rencontres régulières et organisées. Le lien est notre richesse. Il faut le construire et le nourrir.

Le travail dans les territoires peut s'appuyer sur le syndicat national et son organisation interne. Nous disposons de services (partie opérationnelle) et de secteurs (pour l'analyse et les propositions) qui soutiennent et accompagnent

les sections et les adhérents. De nombreuses compétences techniques et pratiques sont ainsi mutualisées pour les sections qui ne peuvent en disposer localement.

Progresser se fera donc en s'appuyant sur un diagnostic régulier et objectif, en fidélisant les adhérents et en optimisant notre structure au mieux et en tenant compte des besoins.

Progresser, c'est bien sûr convaincre toujours plus de travailleurs de nous rejoindre et de s'unir dans un syndicalisme constructif. C'est aussi prouver, dans les scrutins électoraux qui mesurent la représentativité, que nous sommes incontournables, solides et reconnus !

Nous pesons presque 32 % dans les CSE, autour de 25 % dans les CCM. Ce poids important doit se confirmer de scrutin en scrutin.

L'équation se résume donc à diagnostiquer + fidéliser + organiser = progresser !

Grâce à l'implication de tous les adhérents nous pouvons être plus forts ensemble.

* Pendant 20 ans, de 1976 à 1994, le Snec-CFTC fut le 1^{er} syndicat de l'Enseignement privé sous contrat.

Témoignage

« La délégation guadeloupéenne a vécu un moment d'émotion et de fierté »

Les témoignages des différends intervenants ont retracé avec brio l'histoire riche et le parcours exemplaire de notre syndicat depuis sa création. Forts de ce retour aux sources, nous sommes déterminés plus que jamais à reconquérir notre place de premier syndicat de l'enseignement privé sous contrat ».



Témoignage



Fêter les 60 du Sniec-CFTC, une très belle idée qui nous a permis de nous retrouver entre adhérents de toute la France y compris les territoires ultramarins.

En arrivant à Pau, nous avons eu un accueil très chaleureux que ce soit à la gare pour certains et au palais de Beaumont pour d'autres.

Les interventions de la table ronde du matin étaient pertinentes et intéressantes.

L'après-midi, retracer l'histoire des différentes actions du Sniec-CFTC depuis 60 ans a rappelé l'importance du Sniec-CFTC pour s'impliquer dans les progrès sociaux et puis, présenter l'avenir du Sniec afin qu'il redevienne le 1^{er} syndicat de l'enseignement privé sous contrat.

En fait c'était bien de rappeler d'où l'on vient et aussi de donner des perspectives pour savoir où l'on va...

À la fin de cette journée, notre état d'esprit était regonflé à bloc pour affronter l'avenir !

Un immense merci à tous ceux qui ont contribué à la très bonne organisation de cet anniversaire du Sniec-CFTC !

La délégation picarde

Conquêtes d'aujourd'hui et de demain

Nos combats actuels ont été présentés à 7 voix, Jean-Marc Bottollier-Curtet (photo ci-dessous), Ludovic Valerino, Corinne Bonavantur, Claire Tavernier, Marie Ledain, Alexandre Cuvelier et François Potier (ci-dessous, de gauche à droite), pour représenter la diversité des secteurs et des sections.

Ils ont confirmé notre volonté de ne laisser personne au bord du chemin et de poursuivre les actions qui sont l'ADN du Sniec-CFTC. Le support pour ces 8 thématiques a brillamment été réalisé, comme tous les supports de la journée, par Simon Heimst et le service DevCom.





Liberté

- **Affirmer** la nécessaire liberté pédagogique.
- **Refuser** l'ingérence des chefs d'établissement dans l'évaluation pédagogique des enseignants.
- **Pérenniser** le libre choix de l'école.



Dialogue social

- **Dialoguer** dans toutes les instances, à tous les niveaux.
- **Être constructif et tenace.**



Temps de travail

- **Sécuriser** le temps de travail des enseignants.
- **Rémunérer** le temps consacré au contrôle continu dans l'Enseignement agricole.
- **Faire reculer** le temps partiel subi.
- **Distinguer** travail et bénévolat.



A.E.S.H.

- **Reconnaître.**
- **Pérenniser.**
- **Former.**
- **Prendre en compte** toutes les missions.
- **Étendre** le statut AESH dans l'Enseignement agricole.



Prévention

- **Remettre** au centre les conditions de travail.
- **Prévenir** les souffrances au travail et notamment les RPS.



Maîtres délégués

- **Supprimer** la précarité et les injustices salariales pour les MD.
- **Mettre fin** aux inégalités de traitement selon les académies.
- **Exiger** des salaires dignes pour les MA de l'Enseignement agricole.



Convention collective

- **Repenser** la classification à l'EPNL.
- **Prendre en compte** les conditions de travail dans l'Enseignement agricole.
- **Mettre fin** à l'errance conventionnelle des chefs d'établissement.



Égalité et Parité

- **Exiger** égalité et parité pour les obligations de service et les retraites.
- **Instituer** la rupture conventionnelle dans l'Enseignement agricole ;
- **Défendre** l'égalité d'accès aux emplois.
- **Faire respecter** le droit contre les discriminations.



Temps forts : cocktail et soirée festive

Illustrations de moments de convivialité et d'échanges



Le repas





Témoignage

Né en 64, accouchement difficile, beau bébé, un avenir prometteur... La preuve : il est toujours là, fort de ses expériences, grandi par sa renommée, entouré d'une famille toujours plus nombreuse...

Je parle du S nec-CFTC, bien sûr ! 60 ans et une forme olympique, ça se fête !

C'est ce que ses adhérents n'ont pas oublié de faire. Et de quelle façon !! A Pau s'il vous plaît ! Dans le 64 ! Tiens donc, heureux hasard ? Palais Beaumont, boulevard des Pyrénées (enneigées)... La classe !

Le président confédéral, Cyril Chabanier y est allé de ses vœux ainsi que le maire de la ville (il n'était pas encore 1^{er} ministre). La plupart des « pères fondateurs » étaient présents, bon pied, bon œil, à nous rappeler la naissance et fiers d'y avoir participé. On les comprend !

Un anniversaire sans gâteau, sans chants, sans danses ne serait pas digne de ce nom. Les Béarnais le savent : les bandas, paquitos et autres spécialités culinaires sont mémorables !

Merci à l'équipe organisatrice et... si on se donnait rendez-vous dans 10 ans ?

Laurence, 25



Les pauses



Départ en retraite : hommage à Annie, Francis et Isabelle

Les 60 ans du Snec-CFTC ont été l'occasion de mettre à l'honneur Francis Castelain, Isabelle Delaporte et Annie Toudic qui ont fait valoir leurs droits à la retraite.



Bien qu'ils aient officiellement pris leur retraite, ils sont toujours très actifs et investis au Snec-CFTC notamment en accompagnant leurs successeurs, transmettant leur expérience et savoir-faire.

Nous les remercions chaleureusement pour ces années d'engagement auprès du Snec-CFTC et leur souhaitons une heureuse retraite bien méritée.

Nous souhaitons également remercier tous les retraités engagés, au quotidien, dans les sections, apportant une aide précieuse à nos déchargés.

Annie, Francis et Isabelle reviennent sur leur parcours syndical



Annie

En 1994, à l'approche des élections, le secrétaire du comité d'entreprise me sollicite pour être candidate sur la liste du Snec-CFTC dans l'objectif de prendre sa suite. J'accepte sans savoir du tout dans quoi je m'engageais. Après mon élection, j'ai découvert ce qu'était le CE et la mission du secrétaire. Ayant été élue sur une liste Snec-CFTC, j'ai souhaité adhérer.

C'est à l'occasion d'une réunion régionale pour les adhérents de l'Enseignement agricole que j'ai fait la connaissance de Christian Levrel, alors responsable de la Com Agri. Il m'a proposé d'intégrer la commission. J'ai accepté et c'est ainsi que j'ai commencé mes déplacements à Paris.

En 1999, Christian a été élu président national. C'est Marie-Christine Granger qui a pris sa suite à la présidence de la Com Agri pour une année.

Marie-Christine ayant été recrutée comme chef d'établissement, il a fallu assurer son remplacement. Christian m'a, à nouveau, sollicitée et j'ai accepté la mission mais après un long temps de réflexion. Après quoi, j'ai été cooptée au conseil national puis au bureau national. C'est ainsi que j'ai fait mes premiers dans les instances nationales. De 2002 à 2023, on m'a élue à différents postes : en CCM, au comité ministériel, à la vice-présidence puis à la présidence du Snec-CFTC et enfin pour la CFTC, conseillère fédérale et secrétaire générale adjointe.

À la retraite depuis le 1^{er} octobre 2023, j'ai souhaité conserver quelques missions syndicales. Je suis membre de la commission des mandats de la Confédération, j'assure des formations syndicales pour la Fédération CFTC E&F, je suis membre du bureau du CREFOP Bretagne (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation (CREFOP) et, enfin, je continue à faire des visites dans les établissements agricoles de ma région.



Francis

Un oncle, responsable de la section CFTC chez Bonduelle, DS et président de l'Union Locale (UL), m'a transmis dès mon jeune âge les valeurs chrétiennes CFTC. Inspiré par son engagement, j'ai été élu délégué du personnel, et à cette occasion, j'ai pris contact avec le Snec-CFTC de Lille. J'ai fait la rencontre de Pierre-Richard Bontinck, grand syndicaliste et humaniste, qui m'a fait adhérer en 1991.

Je me suis engagé par la suite au conseil départemental du Snec-CFTC, puis au Bureau départemental, délégué syndical (DS) en 2002, désigné à la Canarep prévoyance et retraite.

En 2005, Béatrice Etévé m'a fait intégrer et les commissions paritaires et la protection sociale

du Snec-CFTC national. Par la suite, j'ai été mandaté par la CFTC dans les divers organismes : Humanis retraite, Malakoff Humanis prévoyance, Uniprévoyance et finalement, la Cnav en 2015. Président du Snec-CFTC de 2015 à 2017, j'ai été en relation chaque jour avec de nombreux adhérents et responsables.

J'ai beaucoup reçu pendant ces 20 années à Paris après 20 années d'enseignement. Bien que j'aie fait valoir mes droits à la retraite, je continue à accompagner les collègues du service protection sociale et à exercer plusieurs mandats.

Si c'était à refaire, je n'hésiterais pas une seule seconde.



Isabelle

C'est à la fermeture de mon lycée à Lille dans lequel j'enseignais la comptabilité depuis plus de 20 ans, que j'ai rencontré le Snec-CFTC ; à l'époque les frères Bontinck et Monique Patin se sont investis pour que chacun des enseignants puisse retrouver un poste à sa convenance.

En 2011, il m'a été proposé de rejoindre l'équipe du National pour remplacer le comptable. Je me suis attelée à la tâche et aux missions qui m'étaient confiées pour présenter devant le Conseil national les chiffres de l'année en travaillant quotidiennement avec le trésorier national. **Un grand merci à Isabelle Thérain et à Pierre-Vincent Morales avec qui j'ai beaucoup travaillé.**

En parallèle, j'ai repris les fonctions de trésorier départemental pour le Snec-CFTC 59 où j'ai gagné de belles amitiés.

Également élue CCMA, mon rôle ne s'arrêtait donc pas à des missions techniques.

Aujourd'hui en retraite, comme bon nombre de mes collègues au même statut, je n'ai pas quitté le Snec-CFTC et continue à épauler mes successeurs, comme Francis Castelain pour le national et Bernard Klein pour le Nord l'ont fait pour moi.

Philippe et Christian qui me succèdent tous les deux n'auront bientôt plus besoin de mes conseils, mais je ne manquerai pas de les appeler, de les rencontrer et surtout pour le Nord d'aller sur place aider l'équipe ou simplement boire un café.

Merci aux Commissions exécutives, de Laurence Roger à Véronique Cotrelle, et à mes présidents départementaux, de Jérôme Beugnies à Yann Coustel qui m'ont toujours fait confiance.

Merci à la belle équipe du Snec.

Bulletin d'adhésion 2025 :



VOTRE PARTENAIRE DÉDIÉ AUX CSE

Vous aider à mieux comprendre la situation économique et sociale de l'entreprise,
afin de négocier dans l'intérêt des salariés

